



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC**

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2025-03

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Nédélec le lundi 8 septembre 2025:

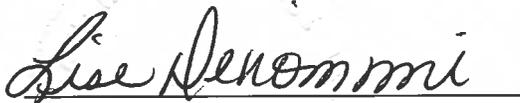
Règlement d'emprunt N° 2025-03

- 1. Le règlement 2025-03 intitulé « Décrétant une dépense de 715 091 \$ et un emprunt de 197 444 \$ pour travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux**

Le **règlement 2025-03** a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 août 2025.

Le **règlement 2025-03** entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation au bureau municipal au 33 rue principale du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h et 15h30, ainsi que sur notre site web, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Nédélec, ce 9 septembre 2025

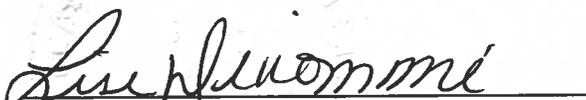


Lise Dénommi
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Dénommi, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Nédélec, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux deux endroits désignés par les membres du conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 9 septembre 2025.



Lise Dénommi,
Directrice générale et greffière-trésorière